



MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019**

---

L'an deux mil dix-neuf et le 17 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame ROURE, vice-présidente du CCAS.

**Présents** : Mme ROURE - Mme GIOVANNELLI - Mme DEMIERRE - Mme ROUSSEAU - Mme MATHIVET - M. COIFFIER, Conseillers municipaux - Mme VIENOT – Mme ESPOSITO - Mme MARECHAL - Mme APONTE - Mme PECHARD - Mme POPOTTE, Membres

**Pouvoir** : M. VINCENT à Mme ROURE

**Absents excusés** : M. VINCENT - M. TOULOUSE

**Absente** : Mme MAIS

==-----==

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 H 30 sous la présidence de Madame ROURE, vice-présidente.

Le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2019 est adopté à l'unanimité.

**1 - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE - SECOURS EXCEPTIONNELS**

Le conseil d'administration décide d'attribuer trois secours d'un montant total de **1 328 €**, en raison des difficultés particulières rencontrées par ces familles.

Le conseil d'administration délibérant **DECIDE de PRENDRE ACTE** de la présente délibération.

**2 - PRISE EN CHARGE FACTURES D'EAU**

L'assemblée se prononce sur la prise en charge partielle ou totale de la facture d'eau de 2 personnes en difficulté. Le montant de cette prise en charge sur le fonds social de VEOLIA est de **450 €**.

Le conseil d'administration délibérant **DECIDE de PRENDRE ACTE** de la présente délibération.

**3 - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE - ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA RENTREE SCOLAIRE EN FAVEUR DES BACHELIERS ETUDIANTS**

Madame ROURE, Vice-Présidente rappelle à l'assemblée qu'une délibération adoptée le 14/12/1999 permet de soutenir les étudiants qui poursuivent des études supérieures, en leur octroyant une aide à la rentrée scolaire de 250 €. Un jeune ayant réussi au baccalauréat bénéficiera de cette mesure.

Le conseil d'administration délibérant **DECIDE de PRENDRE ACTE** de la présente délibération.

#### **4 - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PRESTATION D'ASSURANCES COMMUNE/CCAS**

Madame la Vice-Présidente rappelle que par délibération en date du 25 septembre 2019 un groupement de commande a été constitué avec la commune dans le cadre de la procédure d'appel d'offres des assurances.

Madame la Vice-Présidente précise que le marché relatif aux assurances de la commune et du CCAS prendra effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 pour une durée de 4 ans sous réserve de notification avant cette date.

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée que ledit marché concerne la souscription et la gestion de contrats d'assurances couvrant les risques spécifiés dans les lots ci-après, par la voie d'une procédure d'appel d'offres en application des articles R2161-1 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Une publication a été effectuée sur le JOUE, sur le site internet de ville de Saint-Mandrier-sur-Mer ainsi que sur le site emarchespublics.fr du 1<sup>er</sup> Octobre 2019 au 8 Novembre 2019.

Il est précisé que :

18 dossiers de consultation dématérialisés ont été retirés : EQUATION MANAGEMENT - SHAM - ASTER - GRAS SAVOYE - SAGA - CABINET ALEXANDRE CHEVALLET - YVELIN SAS - GAN ASSURANCES CABINET SELLENET - SARRE ET MOSELLE - CYBER COVER - CABINET ALEXANDRE CHEVALLET - WANAO - ACL COURTAGE - SOFAXIS - CABINET JF VIVARES - SMACL - TOTAL - ARGANCE CONSEILS.

9 plis sont parvenus à la Mairie de Saint-Mandrier-Sur-Mer dans les délais sur la plateforme dématérialisée :

- Lot n°1 : 2 plis : VHV / CBT PILLIOT- SMACL ;
- Lot n°2 : 3 plis : VHV / CBT PILLIOT - SMACL - AREAS / CBT PNAS;
- Lot n°3 : 3 plis : GLISE / CBT PILLIOT - GROUPAMA - SMACL ;
- Lot n°4 : 3 pli : AXA / CBT GRAS SAVOYE - SMACL -ALLIANZ / CBT SOFAXIS ;
- Lot n°5 : 4 pli : MMA / CBT CHEVALET - SMACL GENERALI / CBT ACL COURTAGE -HISCOX / CBT SAGA ;

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- |                           |      |
|---------------------------|------|
| 1. Valeur technique       | 60 % |
| 2. Conditions financières | 40 % |

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à attribuer le marché pour les lots suivants :

- Lot n°2 - Responsabilité Civile
- Lot n° 4 - Risques statutaires

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 11.12.2019 à 10h à la salle Procida, a émis un avis favorable pour l'attribution des différents lots :

- Lot n°2 : SMACL - 141 Avenue Salvador Allende, 79 031 Niort - pour un montant de 435,00 € (taux à 0.883 %) ;
- Lot n°4 : ALLIANZ / CRT SOFAXIS - Route de Creton, 18110 Vasselay - pour un montant de 2 386,00 € (taux à 7,29 %).

Après avoir donné toutes les précisions utiles, Madame la vice-présidente demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à entériner le choix des candidats (le marché fait l'objet d'un allotissement) pour l'attribution du marché relatif aux assurances du CCAS.



MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

### **Le conseil d'administration délibérant DECIDE**

- D'autoriser Monsieur le Président du CCAS à entériner le choix des candidats (le marché fait l'objet d'un allotissement) pour l'attribution du marché relatif aux assurances du CCAS :
- Lot n°2 : SMACL - 141 Avenue Salvador Allende, 79 031 Niort - pour un montant de 435,00 € (taux à 0.883 %) ;
- Lot n°4 : ALLIANZ / CRT SOFAXIS - Route de Creton, 18110 Vasselay - pour un montant de 2 386,00 € (taux à 7,29 %).

Délibération adoptée à **l'unanimité.**

Les points présentés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h30.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 18 décembre 2019.

La Vice-Présidente,  
S. ROURE.



MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER